

Accueil

Table des matières

Respect de nos valeurs

Conduite
professionnelle
éthique

Communication

Actifs et information

Vous avez une
question? Nous
sommes là pour
vous aider.

Travailler avec TC Énergie.

Manuel du code d'éthique professionnelle
(CEP) de l'entrepreneur



Accueil

Table des matières

Respect de nos valeurs

Conduite
professionnelle
éthique

Communication

Actifs et information

Vous avez une
question? Nous
sommes là pour
vous aider.

Message de Russ Girling

Chez TC Énergie, nos partenaires comptent sur nous pour faire les bons choix et faire ce qui est juste. Cette façon de faire est enracinée dans ce que nous sommes et la façon dont nous exerçons nos activités, tous les jours.

S'il est vrai que nos valeurs d'entreprise, à savoir la sécurité, l'intégrité, la responsabilité et la collaboration, sont au cœur de nos activités, notre code d'éthique professionnelle (CEP) et le présent Manuel du CEP de l'entrepreneur vont encore plus loin. Le CEP nous aide à mettre ces valeurs en pratique dans le cadre de nos décisions et activités quotidiennes et nous aide à clarifier ce que signifie prendre les bonnes décisions et faire ce qui est juste.

En tant qu'entrepreneur de TC Énergie, il est important que vous compreniez les principes énoncés dans le CEP et que vous vous reportiez régulièrement au CEP et au présent manuel. Le CEP définit le type de comportement attendu de vous lorsque vous travaillez avec TC Énergie et le présent Manuel de CEP vous aidera à comprendre ces attentes et à vous guider dans les situations éthiques que vous pourriez rencontrer au travail.

Nous devons prendre les bonnes décisions et faire ce qui est juste ensemble pour nous assurer que TC Énergie demeure une entreprise sur laquelle nos partenaires peuvent compter.

Je suis fier de travailler pour TC Énergie. Je peux dire avec assurance que nous faisons ce qui est juste et nous le faisons comme il se doit. En tant qu'entrepreneur de TC Énergie, il est important que vous respectiez aussi cet engagement.

Veuillez agréer mes salutations distinguées.



Russ Girling
Président et chef de la direction



Nos attentes et vos responsabilités

Le présent Manuel du code d'éthique professionnelle (CEP) de l'entrepreneur renforce les exigences et les attentes de TC Énergie (l'entreprise) pour exercer des activités avec nous ou en notre nom. Le présent manuel a pour but de compléter les conditions générales de votre entente avec TC Énergie ainsi que de servir de référence et de fournir des conseils relativement à nos exigences et à nos attentes. Le manuel ne remplace pas nos politiques, mais fonctionne de concert avec elles. Par conséquent, en cas de conflits ou d'ambiguïtés entre le présent manuel et d'autres politiques de TC Énergie, les politiques de TC Énergie prévaudront.

Nous attendons de vous que vous compreniez ces exigences et que vous soyez bien informé sur la façon dont vous êtes tenu de respecter les normes de TC Énergie. Nous nous attendons au respect de toutes les lois, réglementations, politiques et règles applicables.

Nous attendons de nos entrepreneurs, vendeurs et fournisseurs qu'ils respectent les mêmes normes que TC Énergie. Si vous ne savez pas à

quelle norme vous devez vous conformer, communiquez avec votre représentant de TC Énergie.

Le non-respect des exigences énoncées dans le présent document, ou de toute règle et directive de TC Énergie, peut entraîner de graves conséquences, notamment la fin de la relation d'affaires.

P Recherchez ce symbole dans le Manuel de CEP de l'entrepreneur pour vous guider vers les politiques pertinentes disponibles sur notre site Web à l'adresse <https://www.TCEnergie.com/operations/fournisseurs>.



Table of contents

Message from Russ Girling	2
Our expectations and your responsibilities	3
Our values	5
Living our values	6
Making the right choices and doing the right thing	7
Zero is Real	8
TC Energy’s Life Saving Rules.....	9
Alcohol and drug use	10
Diversity and employment equity	11
Harassment and violence-free workplace	12
Weapons in the workplace	13
Ethical Business Conduct	14
Avoiding conflicts of interest	15
Gifts and entertainment.....	16
Engaging government officials.....	17
Insider trading	18
Complying with regulatory requirements.....	19
Inter-affiliate interactions	20
Competing fairly	21
Accounting, financial reporting and fraud prevention	22
Communication	23
Dealing fairly with stakeholders	24
Social media and communications with the public.....	25
Being socially responsible and a good ambassador	26

Assets and information	27
Protecting personal information.....	28
Managing and maintaining the security of information.....	29
Use and protection of TC Energy assets.....	30
Have a question? We’re here to help	31
Compliance.....	32
Non-retaliation.....	32
Asking questions and reporting concerns.....	33

Ligne d’aide en matière d’éthique
 Canada/États-Unis 1-888-920-2042
 Mexique 800-099-0445
www.TCEnergy.com/ethics

Nos valeurs

Sécurité

We believe Zero is Real – all injuries and occupational illnesses are preventable. Our people are expected to speak up about unsafe conditions and behaviours, take action to address concerns or stop unsafe work and look out for each other 24/7.

Intégrité

We act with high ethical standards, treat others with honesty and respect and keep promises and commitments to stakeholders.

Collaboration

We engage others, participate in healthy debate and respect different perspectives. We work together to find better ways to solve problems and create value. We find win-win outcomes for our shareholders and our customers.

Responsabilité

We care for the environment and minimize our impact. We make a positive difference in our communities and consider sustainability in everything we do. We deliver for our customers and take personal accountability for results.



Accueil

Table des matières

Respect de nos valeurs

Conduite professionnelle éthique

Communication

Actifs et information

Vous avez une question? Nous sommes là pour vous aider.

Respect de nos valeurs

- Prendre les bonnes décisions et faire ce qui est juste
- Nous croyons en l'objectif zéro : Protéger la santé, la sécurité et l'environnement
- Règles de sécurité pour sauver des vies
- Consommation d'alcool et de drogues
- Diversité et équité en matière d'emploi
- Milieu de travail exempt de harcèlement et de violence
- Armes sur le lieu de travail



Prendre les bonnes décisions et faire ce qui est juste

Chez TC Énergie, prendre les bonnes décisions et faire ce qui est juste n'est pas simplement un slogan – il s'agit d'un élément essentiel qui caractérise la façon dont nous exerçons nos activités. Mais que signifie réellement prendre les bonnes décisions et faire ce qui est juste? Au minimum, cela implique de respecter les principes définis dans le présent manuel, y compris les suivants:

- Signaler tous les risques liés à la santé, à la sécurité et à l'environnement, les dangers potentiels, les accidents, les quasi-accidents et les actions dangereuses
- Respecter les exigences juridiques et les politiques d'entreprise en vigueur qui touchent votre travail quotidien
- Signaler, par les voies de communication appropriées, tout cas de non-respect réel ou potentiel des exigences juridiques ou du présent manuel porté à votre connaissance
- Ne pas exercer de représailles envers une personne qui signale de bonne foi un incident ou un problème
- Aider les autres à prendre les bonnes décisions et faire ce qui est juste

Si vous n'êtes pas certain, demandez...

Si vous n'êtes pas certain quant à la façon de prendre les bonnes décisions et de faire ce qui est juste, il vaut toujours mieux demander. Le fait d'enfreindre la loi, le présent manuel ou toute autre politique d'entreprise a des conséquences très graves qui peuvent inclure l'application de mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'à la fin de la relation d'affaires. Dans certaines circonstances, l'inconduite peut également devoir être signalée aux autorités, et TC Énergie pourrait tenter des poursuites contre les contrevenants. En vous informant avant d'agir, vous vous protégez et protégez l'entreprise.



Accueil

Table des matières

Respect de nos valeurs

Conduite
professionnelle
éthique

Communication

Actifs et information

Vous avez une
question? Nous
sommes là pour
vous aider.

*Si ce n'est pas sécuritaire, nous ne le faisons pas.
En renforçant un ensemble discipliné de règles
et en proposant une formation rigoureuse, nous
abordons chaque jour notre objectif d'un milieu de
travail sans incident.*



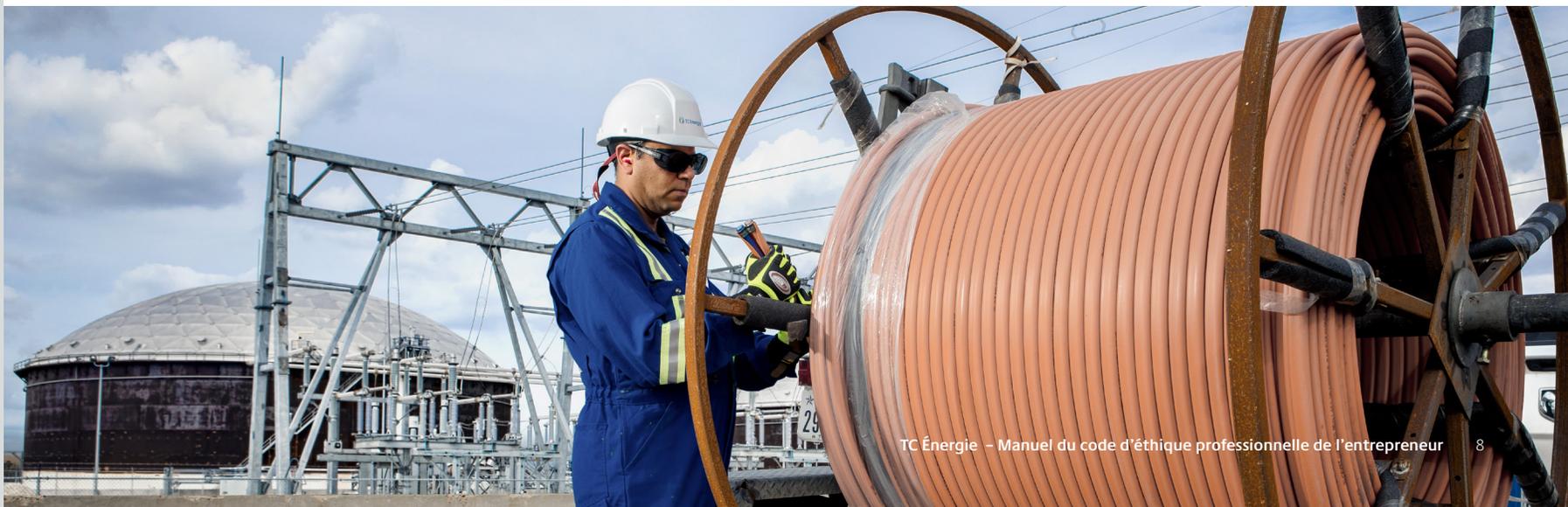
Nous croyons en l'objectif zéro

Protéger la santé, la sécurité et l'environnement

Plus qu'un simple souhait, notre engagement envers la sécurité se reflète dans notre travail 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, 365 jours par année dans l'ensemble de notre organisation.

Nous nous attendons à ce que nos entrepreneurs, vendeurs et fournisseurs partagent l'engagement de TC Énergie en matière de sécurité.

Que vous travailliez sur le terrain ou dans un bureau, vous devez toujours veiller à agir conformément à l'ensemble des exigences juridiques en santé, sécurité et environnement ainsi qu'aux exigences énoncées par TC Énergie dans le présent manuel et les politiques applicables.



Règles de sécurité pour sauver des vies de TC Énergie

Les règles de sécurité pour sauver des vies de TC Énergie orientent notre travail et nous aident à nous tenir mutuellement responsables selon les normes de sécurité les plus rigoureuses.

Règles de sécurité pour sauver des vies de TC Énergie :

- Conduire de façon sécuritaire sans distractions
- Utiliser l'équipement de protection individuelle (EPI) approprié
- Effectuer une analyse de la sécurité des tâches (AST) préalable
- Travailler avec un permis de travail valide quand il le faut
- Obtenir l'autorisation avant d'entrer dans un espace clos
- Vérifier l'isolement avant le début du travail
- Se protéger des chutes lors de travail en hauteur
- Suivre les plans et techniques de levage prescrits
- Gérer les excavations et remuements du sol

En attachant une grande importance aux règles de sécurité pour sauver des vies de TC Énergie, nous réalisons notre objectif, à savoir que toute personne qui se trouve dans nos bureaux, installations et chantiers retourne à la maison en toute sécurité, chaque jour. Rien ne revêt une plus grande importance.

RÈGLES DE SÉCURITÉ POUR
**SAUVER
DES VIES**



Consommation d'alcool et de drogues

TC Énergie ne compromet pas notre capacité à nous acquitter de nos tâches ni la sécurité des autres par la consommation de substances intoxicantes, y compris les drogues, l'alcool ou les médicaments, qu'elles soient légales ou non.

Compte tenu de la nature des activités de TC Énergie, il est essentiel que tous les travailleurs soient aptes à accomplir leur travail. L'usage de drogues ou d'alcool peut altérer votre jugement et nuire à votre productivité et peut entraîner des accidents graves et des problèmes liés à la santé ou à la sécurité – non seulement pour vous-même, mais aussi pour vos collègues et le grand public.

TC Énergie applique une approche de tolérance zéro en ce qui concerne la consommation d'alcool et de drogues et l'intoxication par des personnes travaillant pour notre compte. Vous devez toujours être apte au travail et le demeurer lorsque vous participez à toute activité de TC Énergie. L'incapacité à le faire entraînera votre retrait de nos sites et la fin possible de notre relation d'affaires.relationship.

P Politique su l'alcool et les drogues chez les entrepreneurs

Qu'est-ce que signifie être apte au travail?

Être apte au travail signifie être en mesure d'accomplir vos tâches assignées de manière sécuritaire et acceptable et sans aucune limitation due à l'utilisation ou aux conséquences de l'alcool ou de drogues. Cela peut inclure des médicaments légalement obtenus (avec et sans ordonnance) qui ont le potentiel de modifier ou de nuire à la façon dont une personne pense, se sent ou agit.

TC Énergie exige que vous soyez ouvert et fassiez preuve de respect envers les autres.

Diversité et équité en matière d'emploi

TC Énergie croit que nos différences nous rendent plus forts et encourage une culture de diversité, d'inclusion et d'acceptation. Nous interdisons tout type de discrimination et exigeons l'accommodement raisonnable des différences.

TC Énergie se réserve le droit de mener des enquêtes indépendantes en fonction de la gravité des allégations ou de la complexité de l'enquête, et se réserve également le droit d'expulser toute personne de sa propriété.

Lorsque vous agissez au nom de TC Énergie, vous ne devez jamais exercer de la discrimination contre quiconque pour les motifs suivants:

- sexe
- race
- origine nationale ou ethnique
- couleur
- religion
- âge
- orientation sexuelle
- état civil
- situation familiale
- statut d'ancien combattant
- invalidité
- condamnation



Milieu de travail exempt de harcèlement et de violence

Toute personne mérite d’accomplir son travail dans un milieu sécuritaire, sans crainte de harcèlement ou de violence.

Vous devez toujours être respectueux de vos collègues et sensible à la façon dont ils réagissent à vos comportements et commentaires. Essayez toujours de résoudre les différends de manière calme et respectueuse, sans recourir à des insultes, des menaces ou de la violence.

TC Énergie interdit tout comportement :

- intimidant
- hostile
- offensant
- menaçant
- violent
- dévalorisant ou humiliant
- de nature sexuelle
- ou toute autre action qui crée un milieu de travail inapproprié.

Cela comprend l’affichage de déclarations, de messages ou d’images (par exemple, sur des vêtements, des autocollants sur des casques de sécurité, des décalcomanies sur des véhicules, etc.) qui sont interdits par TC Énergie ou qui créent un milieu de travail inapproprié.

TC Énergie exige que nous nous traitions les uns les autres avec dignité et respect et nous nous engageons à maintenir un milieu de travail exempt de harcèlement, de violence et d’armes.

Politique pour un environnement de travail sans harcèlement

En particulier, vous ne devez jamais prendre des mesures inappropriées ou faire des commentaires ou des gestes indésirables liés aux éléments suivants:

- sexe
- race
- origine nationale ou ethnique
- invalidité
- religion
- âge
- orientation sexuelle
- état civil ou situation ou familiale
- statut d’ancien combattant
- obligations envers la garde nationale ou une unité de réserve
- une condamnation
- décisions politiques ou affiliations
- tout autre statut protégé par la loi



Sauf avis contraire de la loi, les personnes qui possèdent un permis de port d'armes à feu (de façon visible ou non visible) ne sont pas exemptées de notre politique.

Armes sur le lieu de travail

Sauf avis contraire de la loi, nous interdisons la possession, l'utilisation et le transport de toute arme dangereuse ou potentiellement dangereuse, selon la définition de la Politique sur les armes en milieu de travail de TC Énergie, dans le cadre des activités de l'entreprise.

- Dans ou à l'extérieur de tout lieu appartenant à l'Entreprise ou contrôlé par celle-ci;
- Dans tous les véhicules de l'entreprise (qu'ils soient détenus ou loués);
- Dans tous les véhicules personnels utilisés dans le cadre des activités de l'Entreprise.

Dans les pays qui permettent de conserver des armes à feu dans les véhicules personnels, les dispositions suivantes s'appliquent : le véhicule doit être fermé à clé, les armes à feu ne doivent pas être visibles et doivent être conservées dans un étui ou un contenant verrouillé, dans le véhicule.

Politique sur les armes en milieu de travail



Accueil

Table des matières

Respect de nos valeurs

Conduite
professionnelle
éthique

Communication

Actifs et information

Vous avez une
question? Nous
sommes là pour
vous aider.

Conduite professionnelle éthique

- Éviter les conflits d'intérêts
- Cadeaux et divertissements
- Collaborer avec des représentants du gouvernement
- Délit d'initié
- Respecter les exigences réglementaires
- Interactions entre sociétés affiliées
- Concurrence loyale
- Comptabilité, communication de l'information financière et prévention de la fraude



Accueil

Table des matières

Respect de nos valeurs

Conduite
professionnelle
éthique

Communication

Actifs et information

Vous avez une
question? Nous
sommes là pour
vous aider.

L'intégrité est l'une de nos valeurs fondamentales. En termes simples, cela signifie prendre les bonnes décisions et faire ce qui est juste – toujours. Chez TC Énergie, cela fait partie de ce que nous sommes et de la façon dont nous exerçons nos activités, tous les jours.

Éviter les conflits d'intérêts

Nous agissons dans l'intérêt véritable de TC Énergie, en évitant les situations qui pourraient nous placer en conflit d'intérêts ou créer l'apparence d'un conflit d'intérêts. Lorsqu'un conflit d'intérêts survient, vous êtes tenu de signaler la situation afin qu'elle puisse faire l'objet d'une enquête et d'une résolution appropriées. Pour en savoir plus, reportez-vous à la section « Poser des questions et signaler des préoccupations » du présent manuel.

Vous ne devez jamais prendre de décisions opérationnelles au nom de TC Énergie motivées par des relations personnelles, un parti pris ou la possibilité de gains personnels.



Cadeaux et divertissements

Les attentes en matière de cadeaux et d'autres avantages peuvent changer en fonction de l'endroit où nous exerçons nos activités; cependant, la coutume locale ne doit jamais compromettre, ou sembler compromettre, notre capacité à agir de façon objective, selon la loi et l'éthique.

La corruption dans le monde des affaires et au sein du gouvernement est problématique puisqu'elle nuit à la concurrence équitable et ouverte fondée sur le mérite. Tous les entrepreneurs, vendeurs et fournisseurs agissant en notre nom doivent se conformer à la Directive en matière de lutte contre la subornation et la corruption à l'intention des entrepreneurs de TC Énergie, y compris en ce qui concerne la remise et l'acceptation de cadeaux, de repas, de divertissements et d'invitations.

Puisque TC Énergie peut être tenue responsable des paiements et des avantages inappropriés offerts par les entrepreneurs, les vendeurs, les fournisseurs et les divers autres tiers agissant au nom de TC Énergie, vous devez également vous assurer que les sous-traitants avec lesquels vous avez des ententes sont légitimes, ont une bonne réputation et comprennent leurs obligations de ne pas fournir de paiements ou d'avantages inappropriés en lien avec le travail effectué pour TC Énergie.

Quels cadeaux, divertissements et invitations le personnel de TC Énergie peut-il accepter?

Accepter des cadeaux ou des invitations peut altérer la façon dont TC Énergie est perçue et compromettre nos objectifs commerciaux et nos valeurs.

Gardez à l'esprit les points suivants lorsque vous décidez d'offrir ou non des cadeaux ou des divertissements au personnel de TC Énergie:

- La fourniture de cadeaux, de repas ou de divertissements ne doit pas être fréquente et ne doit pas être extravagante.
- Il ne faut jamais offrir d'argent, d'équivalents au comptant, d'actions ou d'autres titres.
- Il ne faut jamais donner de cadeaux, de divertissements ou d'avantages qui pourraient être considérés comme étant offensants ou de mauvais goût ou qui pourraient nuire à l'image et à la réputation de TC Énergie.
- Il ne faut jamais donner un cadeau, un divertissement ou un avantage en échange d'un avantage commercial.
- Dans le cours normal des affaires, les invitations à des réunions avec repas et boissons sont acceptables à condition qu'elles ne soient pas de nature extravagante.
- D'autres types d'invitations, comme les événements sportifs, les parties de golf ou d'autres types de voyages, ne sont pas acceptables.
- Les cadeaux promotionnels occasionnels (comme des stylos, tasses à café, calendriers) peuvent être acceptés à titre gracieux dans le cadre de relations d'affaires, à condition que leur fréquence ne dépasse pas quatre fois par année civile et que la valeur de 50 \$ par cadeau ou une valeur totale de 100 \$ pour l'année civile n'est pas dépassée.



Collaborer avec des représentants du gouvernement

La collaboration avec des représentants du gouvernement est une partie importante des activités de TC Énergie, et pendant ces collaborations, des dépenses peuvent être engagées pour des représentants du gouvernement. Vous ne devez jamais offrir de pots-de-vin, de paiements, de commissions occultes, de cadeaux ou tout autre élément de valeur aux représentants du gouvernement dans le but d'influencer indûment leurs actions ou décisions en faveur de TC Énergie. Ces avantages peuvent inclure des divertissements, des soirées privées, des dons de bienfaisance ou des possibilités d'emploi.

Si une dépense légitime est engagée pour un représentant du gouvernement, elle doit toujours être comptabilisée de manière appropriée dans les livres et registres de TC Énergie.

Même en l'absence d'intention d'influencer, vous ne devez pas offrir de paiements ou d'avantages à un tiers si cela peut sembler inapproprié.

Si vous avez des questions ou des préoccupations au sujet de la façon de collaborer avec des représentants du gouvernement ou du suivi des dépenses nécessaires, communiquez avec votre représentant de TC Énergie.

P Directive en matière de lutte contre la subornation et la corruption à l'intention des entrepreneurs

Exemples de représentants du gouvernement pertinents pour les activités de TC Énergie:

- ministres gouvernementaux et leur personnel;
- fonctionnaires ou employés des services gouvernementaux;
- employés d'organismes de réglementation;
- juges et fonctionnaires judiciaires;
- représentants des communautés autochtones (p. ex., les membres du conseil de bande, y compris les chefs de conseil, les chefs héréditaires et toute personne qui travaille pour ou au nom de l'entreprise de la bande);
- employés de compagnies d'État ou d'autres sociétés appartenant à l'État ou contrôlées par l'État



Accueil

Table des matières

Respect de nos valeurs

Conduite
professionnelle
éthique

Communication

Actifs et information

Vous avez une
question? Nous
sommes là pour
vous aider.

Délit d'initié

Dans le cadre de votre relation avec TC Énergie, vous pouvez avoir accès à des informations non publiques concernant TC Énergie, nos clients, entrepreneurs, vendeurs, fournisseurs et autres partenaires commerciaux.

Vous devez toujours préserver la confidentialité de toute information non publique obtenue dans le cadre de votre relation avec TC Énergie. Dans la mesure où l'information non publique dont vous avez connaissance pourrait être déterminante dans la décision d'acheter ou de vendre des actions de TC Énergie ou d'une autre société, vous et les membres de votre famille immédiate ne devez pas négocier des actions de TC Énergie ou d'autres valeurs en fonction de cette information.

Le délit d'initié est une infraction grave et peut avoir d'importantes répercussions juridiques et liées à la réputation.

Accueil

Table des matières

Respect de nos valeurs

Conduite
professionnelle
éthique

Communication

Actifs et information

Vous avez une
question? Nous
sommes là pour
vous aider.

Respecter les exigences réglementaires

TC Énergie s'engage à s'acquitter de ses obligations conformément à tous les règlements et tarifs.

En tant qu'entreprise réglementée, TC Énergie est assujettie à de nombreuses exigences réglementaires, notamment celles de la Régie de l'énergie du Canada (REC), de la Federal Energy Regulatory Commission (FERC), de la Comisión Nacional de Hidrocarburos et de la North American Energy Reliability Corporation (NERC). Par ailleurs, les transporteurs de TC Énergie sont assujettis à des tarifs auxquels nous devons nous conformer.

Même s'il est impossible d'énumérer toutes les exigences aux présentes, vous devez vous assurer de bien connaître les exigences précises qui s'appliquent dans le cadre de votre travail. Celles-ci peuvent comprendre des exigences de signalement et de conformité avec des normes techniques ou d'autres normes.

Dans la mesure où les exigences de plus d'une région s'appliquent, vous devez vous conformer à la norme la plus exigeante.



Interactions entre sociétés affiliées

À titre de transporteur, TC Énergie est assujettie au Code de conduite relatif aux gazoducs au Canada (le Code), aux Normes de conduite (SOC) de la Federal Energy Regulatory Commission (FERC) aux États-Unis et au Code de conduite de TC Energía au Mexique (codes et normes de conduite entre sociétés affiliées). Ces codes et normes de conduite entre sociétés affiliées visent à s'assurer que nos sociétés affiliées non réglementées n'obtiennent pas un avantage indu par rapport aux autres clients, en raison d'un traitement discriminatoire ou de la mise en commun de renseignements, de personnel ou de ressources. Les codes et normes de conduite entre sociétés affiliées interdisent également l'obtention de subventions croisées au détriment des clients de nos entreprises de transport.

Afin de garantir la conformité avec les codes et normes de conduite entre sociétés affiliées, vous devez respecter les règles suivantes dans vos activités quotidiennes:

- **Tous les clients doivent être traités de la même manière**
 - Les transporteurs réglementés ne doivent pas accorder de préférence induë à un client, qu'il s'agisse d'une entité affiliée de TC Énergie ou non.
- **Fonctionnement indépendant**
 - Les membres du personnel réglementés et communs ne doivent pas partager de renseignements réglementés* avec des employés non réglementés ni agir en tant qu'intermédiaire pour le partage de tels renseignements

- **Aucun échange de renseignements**

- Les membres du personnel réglementés et communs ne doivent pas partager de renseignements réglementés* avec des employés non réglementés ni agir en tant qu'intermédiaire pour le partage de tels renseignements.

- **Payer une juste part**

- Les entités non réglementées doivent payer leur juste part de tout coût engagé par nos transporteurs réglementés, afin de ne pas imposer aux clients de nos entreprises de transport le fardeau des coûts dont nos entités non réglementées tirent profit.

- **Signalement des violations**

- Toute violation des codes et normes de conduite entre sociétés affiliées doit être signalée au Service de la conformité de l'entreprise, car TC Énergie est légalement tenue d'afficher de tels renseignements sur son site Web ou de les signaler à nos organismes de réglementation.

**Les renseignements réglementés (qui ne peuvent être communiqués à des membres du personnel non réglementés) comprennent les renseignements commerciaux, financiers, stratégiques, opérationnels et sur la planification et les clients de nos transporteurs.*

Accueil

Table des matières

Respect de nos valeurs

Conduite professionnelle éthique

Communication

Actifs et information

Vous avez une question? Nous sommes là pour vous aider.



Concurrence loyale

Un marché concurrentiel dans les services énergétiques et de transport qu'offre TC Énergie contribue à garantir que les prix sont équitables et que des choix sont offerts aux clients et, à son tour, entraîne un meilleur service plus efficace dans l'ensemble de l'industrie. Nous croyons à une concurrence vigoureuse et équitable et respectons toutes les lois visant à protéger la capacité des entreprises à livrer concurrence librement.

Vous ne devez jamais conclure d'ententes pour:

- Fixer les prix
- Réduire la capacité ou le volume offert aux clients
- Répartir les clients ou les marchés entre les concurrents
- Boycoter certains clients, entrepreneurs, vendeurs et fournisseurs

Vous devez donc être très prudent lorsque vous communiquez avec des concurrents (p. ex. dans des réunions des associations professionnelles, à des conférences, en participant à des groupes d'étalonnage ou en négociant ou traitant de quelque manière avec des partenaires de coentreprise réels ou potentiels qui sont également des concurrents de TC Énergie) pour éviter de communiquer des renseignements de nature délicate du point de vue concurrentiel. Vous ne devez jamais conclure une entente pour restreindre la concurrence ou susceptible d'avoir un tel effet.



Comptabilité, communication de l'information financière et prévention de la fraude

TC Énergie s'assure que ses documents et rapports comptables et financiers sont équitables, exacts, compréhensibles et complets et ne falsifie pas ses documents et registres financiers ni ne présente de manière erronée ou inexacte la nature des coûts ou des dépenses. Nous attendons de nos entrepreneurs, vendeurs et fournisseurs qu'ils mettent en place des politiques et des procédures similaires afin de garantir que leur comptabilité et leur communication de l'information financière respectent les principes comptables appropriés et les pratiques exemplaires.

Vous devez vous assurer que toutes les opérations que vous effectuez ou que vous approuvez, qu'elles soient dans le cadre d'un contrat conclu avec TC Énergie ou une dépense professionnelle individuelle, sont déclarées et que le rapport est exact et complet et respecte toute exigence comptable et juridique applicable. Vous devez également respecter toutes les politiques d'entreprise pertinentes et autres exigences concernant l'opération (par exemple, obtention d'approbations).

Vous ne devez jamais vous lancer dans des opérations « officieuses » ou autres opérations ou comptes qui ne présentent pas entièrement et exactement la nature et le montant d'opérations données.

Vous ne devez en outre jamais falsifier de factures, de dépenses, de feuilles de temps ou d'autres documents se rapportant à des coûts ou revenus de l'entreprise. Une telle pratique constitue une fraude et peut entraîner la fin immédiate de la relation d'affaires.

Politique en matière d'évitement de la subornation et de la corruption



Accueil

Table des matières

Respect de nos valeurs

Conduite
professionnelle
éthique

Communication

Actifs et information

Vous avez une
question? Nous
sommes là pour
vous aider.

Communication

- Traiter équitablement les partenaires
- Réseaux sociaux et communication avec le public
- Être socialement responsable et être un bon ambassadeur

Vous ne devez jamais prendre de décisions opérationnelles au nom de TC Énergie motivées par des relations personnelles, un parti pris ou la possibilité de gains personnels.

Traiter équitablement les partenaires

Nous sommes fiers d'être reconnus depuis longtemps pour notre traitement équitable et honnête de nos clients, entrepreneurs, vendeurs, fournisseurs et autres partenaires, et nous honorons nos obligations et engagements envers eux.

En tant que représentant de TC Énergie, le traitement équitable des clients, entrepreneurs, vendeurs, fournisseurs et autres partenaires passe par l'établissement de relations d'affaires fondées sur le mérite et des critères objectifs, comme le prix, la qualité et le service. Il vous impose également honnêteté et franchise lorsque vous faites affaire avec les autres (ne jamais omettre de faits importants, manipuler une personne ou une situation ou vous présenter ou présenter TC Énergie de manière inexacte) ainsi que le respect des engagements contractuels et réglementaires et autres engagements de TC Énergie.



Réseaux sociaux et communication avec le public

À l'ère des réseaux sociaux, il est facile de communiquer de l'information publiquement et à grande échelle. Vous devez être particulièrement conscient de vos obligations et de nos attentes en ce qui concerne la divulgation des renseignements de l'entreprise et vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences légales et internes.

Lorsque vous partagez des renseignements sur les réseaux sociaux, tenez compte des exigences suivantes:

- Ne parlez pas au nom de TC Énergie à moins d'avoir été autorisé à le faire.
- Ne vous représentez jamais faussement en tant qu'employé de TC Énergie.
- Ne publiez rien qui donne une mauvaise image à TC Énergie et veillez à ce que les publications ne soient pas discriminatoires, offensantes ou de mauvais goût.
- Lors de la publication, partagez le contenu approuvé de TC Énergie, ajoutez de la valeur à la conversation et soyez précis.
- Ne publiez pas de photos des installations ou des opérations de TC Énergie à moins d'être autorisé à le faire.

Divulgation publique de renseignements

TC Énergie s'assure que ses déclarations publiques concernant l'entreprise sont divulguées en temps opportun, qu'elles sont équitables, exactes et complètes, qu'elles respectent les exigences juridiques et les politiques d'entreprise et qu'elles préservent et protègent notre réputation et notre marque.

TC Énergie a désigné des membres du personnel autorisés à parler en son nom. Si vous recevez une demande de renseignements ou de commentaire, vous devez la transmettre au représentant de l'entreprise compétent pour obtenir une réponse.

Si vous ne savez pas qui est le représentant de l'entreprise approprié, veuillez diriger la demande à notre ligne téléphonique réservée aux médias au 1-800-608-7859.



Vous devez vous rappeler que vous êtes un représentant de TC Énergie. Ce que vous dites et faites doit refléter les valeurs fondamentales de l'entreprise.

Être socialement responsable et être un bon ambassadeur

TC Énergie respecte les droits de la personne et nous nous sommes résolus à être un bon voisin et à soutenir et améliorer les collectivités dans lesquelles nous vivons et travaillons.

Les communautés autochtones font partie des collectivités les plus importantes sur lesquelles notre entreprise a un impact. Nous nous sommes engagés à travailler avec ces communautés, afin d'établir des relations positives à long terme fondées sur la confiance et le respect mutuels, tout en reconnaissant leur diversité et l'importance qu'elles accordent aux terres, à leur culture et à leur mode de vie traditionnel.

Même pendant votre temps libre, vous ne devez prendre part à aucune déclaration ou activité illégale ou inappropriée qui pourrait porter préjudice à l'entreprise ou nuire à sa réputation.

-  **Déclaration d'engagement en matière de relations avec les Autochtones**
-  **Politique en matière de relations avec les Autochtones**



Accueil

Table des matières

Respect de nos valeurs

Conduite
professionnelle
éthique

Communication

Actifs et information

Vous avez une
question? Nous
sommes là pour
vous aider.

Actifs et information

- Protéger les renseignements personnels
- Gérer et maintenir la sécurité de l'information
- Utilisation et protection des actifs de TC Énergie

Protéger les renseignements personnels

TC Énergie prend très au sérieux le fait que son personnel, ses clients, entrepreneurs, vendeurs, fournisseurs et autres partenaires lui ont confié leurs renseignements personnels.

Quelques exemples des renseignements personnels peuvent comprendre le nom, l'adresse domiciliaire, le numéro de téléphone, les numéros d'identification (comme le numéro d'employé ou numéro d'assurance/de sécurité sociale), les informations financières et les informations médicales d'une personne.

Vous ne devez jamais recueillir, conserver, utiliser ou divulguer les renseignements personnels, ou accéder à ceux-ci, pour des motifs inappropriés ou par des moyens inappropriés ou illégaux. Dans la mesure où vous avez accès aux renseignements personnels d'une personne en raison de votre travail au sein de TC Énergie, que la personne soit un employé, un propriétaire foncier ou un actionnaire (pour ne citer que quelques exemples), vous ne devez pas divulguer ces renseignements personnels à d'autres personnes soit au sein de TC Énergie ou en dehors de celle-ci, sans l'autorisation expresse de l'agent de la protection de la vie privée de TC Énergie ou sans le consentement écrit de la personne.

Si vous n'êtes pas certain si les renseignements peuvent être divulgués, vous devez vérifier auprès de l'agent de la protection de la vie privée de TC Énergie avant d'agir.

Pour en savoir plus, veuillez consulter la Politique de protection des renseignements personnels.

TC Énergie s'engage à protéger les renseignements personnels conformément à toutes les exigences légales et exige que nos entrepreneurs, vendeurs et fournisseurs partagent cet engagement en matière de sécurité des renseignements.

P Politiques sur la protection de renseignements personnels

L'utilisation des renseignements personnels doit se limiter aux fins commerciales pour lesquelles les renseignements ont été fournis. Vous devez également protéger et préserver les renseignements personnels contre tout accès inapproprié en les conservant dans une armoire fermée à clé, un dossier protégé par mot de passe ou un autre type de dossier dont l'accès est limité, une clé USB ou un autre type de dispositif de stockage, si les renseignements sont sous forme électronique.



Gérer et maintenir la sécurité de l'information

Les documents de l'entreprise sont des actifs précieux de l'entreprise et vous devez vous assurer de faire les efforts appropriés et raisonnables pour gérer, protéger et préserver ces actifs.

Tous ces actifs informationnels sont des dossiers d'entreprise importants que TC Énergie peut être tenue de produire en cas de procédure judiciaire ou réglementaire, de vérification ou d'enquête. Il est important que vous gériez et conserviez ces actifs conformément à toute exigence juridique et toute politique d'entreprise. En particulier, vous ne devez jamais détruire un actif informationnel en cas de procédure judiciaire ou réglementaire en cours ou en instance.

Il incombe à tous les entrepreneurs, vendeurs et fournisseurs de tenir des dossiers exacts de l'activité de l'entreprise.

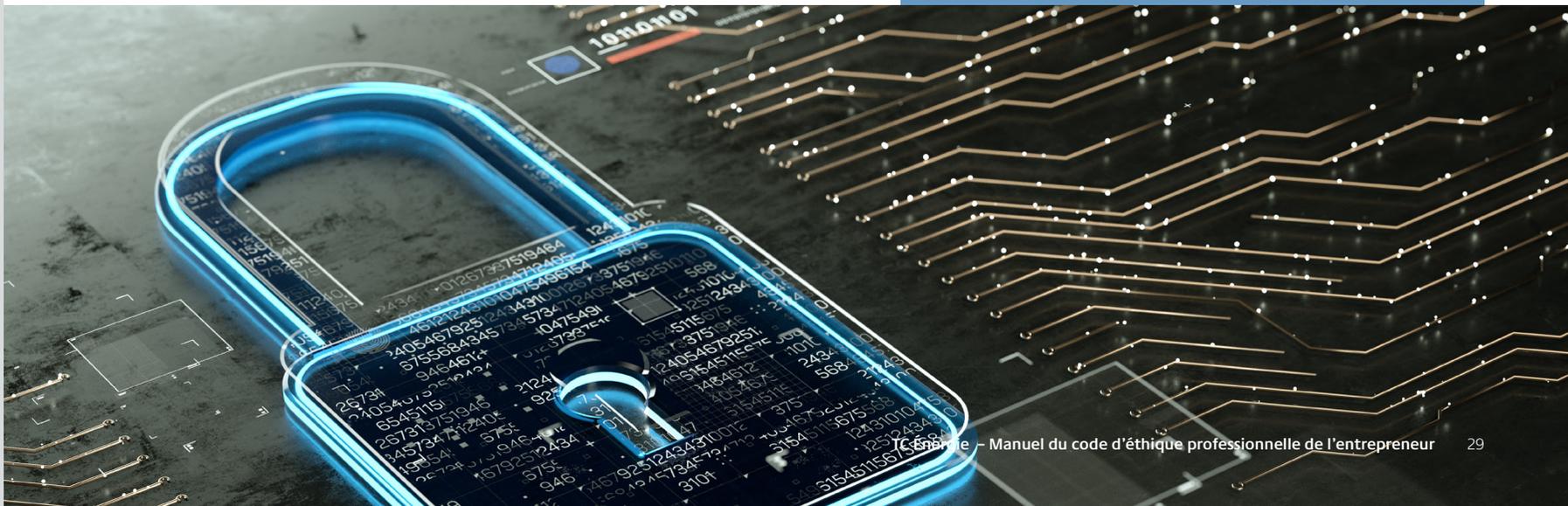
Qu'est-ce qu'un actif informationnel?

- notes de service
- courriels
- registres comptables
- factures et contrats
- dessins techniques
- enregistrements d'appels téléphoniques commerciaux
- rapports d'incident en matière de sécurité ou d'autres incidents
- documents de marketing
- autres documents internes protégés semblables

Quelle forme un actif informationnel peut-il prendre?

Un actif informationnel peut prendre toute forme et être conservé sur tout support, notamment :

- papier
- CD
- DVD
- enregistrements vocaux
- messages textes et messages instantanés
- autres formats électroniques



Utilisation et protection des actifs de TC Énergie

Si des actifs de TC Énergie vous ont été assignés afin de vous aider à remplir votre affectation contractuelle, vous devez protéger les actifs de TC Énergie et les utiliser uniquement aux fins légitimes de l'affectation.

Vous avez l'obligation de protéger les actifs que TC Énergie fournit pour vous aider à remplir votre affectation contractuelle et vous devez protéger les actifs contre la perte, le vol, les dommages et la mauvaise utilisation.

De plus, il est interdit d'utiliser les installations ou l'équipement de l'entreprise pour travailler sur vos actifs personnels, exercer des activités personnelles ou stocker des renseignements personnels.

TC Énergie surveille régulièrement l'utilisation d'Internet par l'entreprise, et les individus ne doivent pas s'attribuer le droit à la vie privée relativement à leur utilisation des systèmes informatiques de TC Énergie ou aux données qui y sont stockées. Toute utilisation abusive des biens ou services de l'entreprise, y compris une utilisation inappropriée de l'équipement et des systèmes informatiques de TC Énergie, peut entraîner de graves conséquences, notamment des mesures disciplinaires correctives, le retrait de nos sites conformément aux politiques et aux processus de TC Énergie ou la fin de la relation d'affaires.

Qu'est-ce qu'un actif de l'entreprise?

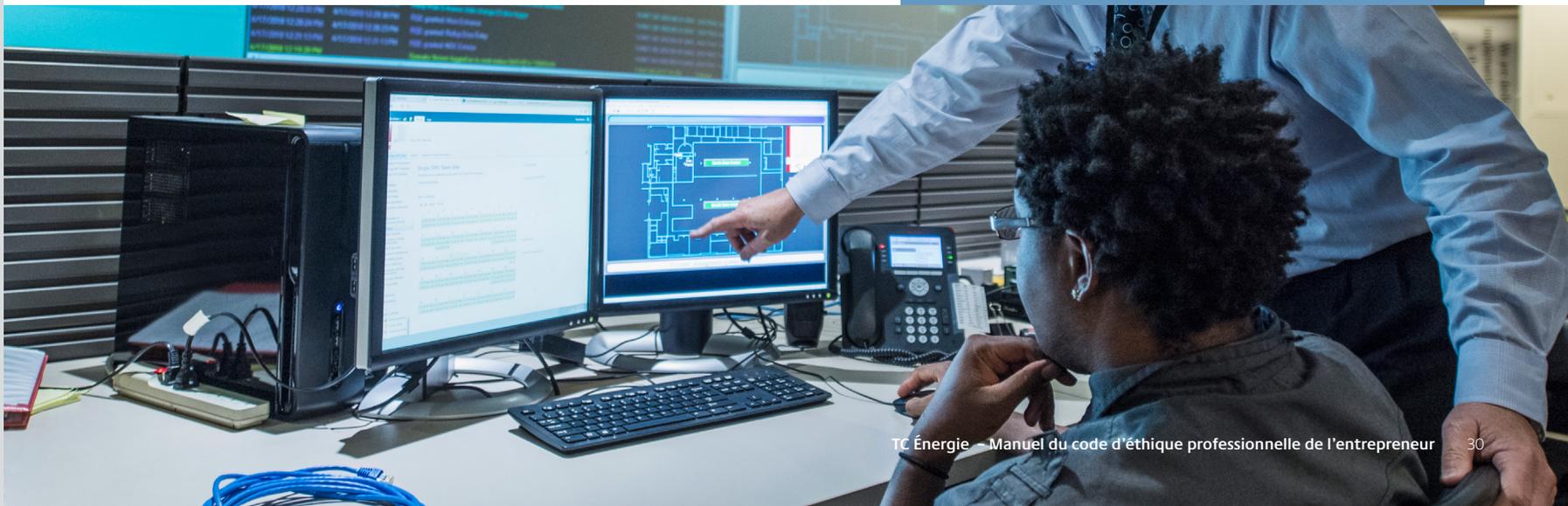
Les actifs de l'entreprise peuvent inclure:

- équipement
- installations
- mobilier
- ordinateurs
- téléphone
- fournitures
- outils
- équipement de protection individuelle
- cartes de crédit d'entreprise
- autres ressources

À quoi ne doivent PAS servir les actifs de l'entreprise?

Les actifs de l'entreprise ne doivent jamais être utilisés pour :

- travailler sur vos actifs personnels ou exercer des activités personnelles
- participer à des activités haineuses
- télécharger du matériel illicite
- visionner de la pornographie
- autres utilisations inappropriées



Accueil

Table des matières

Respect de nos valeurs

Conduite
professionnelle
éthique

Communication

Actifs et information

Vous avez une
question? Nous
sommes là pour
vous aider.

Vous avez une question? Nous sommes là pour vous aider

- Conformité et absence de représailles
- Poser des questions et signaler des préoccupations

Conformité

TC Énergie exige des entrepreneurs, vendeurs et fournisseurs qu'ils se conforment à tous les aspects du présent manuel et aident toute personne à faire de même. Il vous incombe de signaler rapidement toute violation présumée ou réelle au présent manuel et des politiques associées et de référence, de la loi applicable ou toute autre préoccupation, au moyen des canaux disponibles afin qu'il soit possible d'en faire l'examen et le traitement comme il se doit. Toute personne qui ne respecte pas ou qui autorise sciemment le personnel sous sa supervision à ne pas respecter les exigences énoncées dans le présent document ou à toute règle et directive de TC Énergie, peut entraîner de graves conséquences, notamment des mesures disciplinaires correctives, le retrait de nos sites conformément aux politiques et aux processus de TC Énergie ou la fin de la relation d'affaires.

Absence de représailles

Nous vous soutenons et encourageons à signaler les cas présumés de non-conformité aux lois, règlements et autorisations applicables, les risques, les risques potentiels, les incidents liés à la santé et à la sécurité ou à l'environnement ainsi que les quasi-accidents. Tous les signalements sont pris au sérieux, et nous enquêtons pour établir les faits. Lorsque la situation le justifie, nous améliorons nos pratiques et nos procédures.

Tous les entrepreneurs, vendeurs et fournisseurs qui font des signalements de bonne foi seront protégés. Nous assurons l'immunité contre les mesures disciplinaires ou les représailles aux entrepreneurs, vendeurs et fournisseurs qui signalent de bonne foi ce type de problèmes. Les signalements peuvent être effectués auprès d'un supérieur de TC Énergie, de votre représentant de TC Énergie ou de façon anonyme au moyen de la ligne d'aide en matière d'éthique.

Le signalement de bonne foi vise à retirer la protection dont bénéficient les entrepreneurs, vendeurs et fournisseurs qui font intentionnellement des déclarations fausses ou malveillantes ou qui cherchent à masquer leur propre négligence ou faute intentionnelle en effectuant un signalement



Poser des questions et signaler des préoccupations

Vous êtes tenu de signaler tout cas de non-respect réel ou potentiel du présent manuel ou de toute obligation juridique afin qu'il puisse faire l'objet d'une enquête et d'une résolution appropriées. Vous pouvez agir avec l'assurance que vos renseignements confidentiels et votre identité seront protégés dans toute la mesure du possible et qu'il est interdit d'imposer des représailles à la suite d'un signalement fait de bonne foi.

Ligne d'aide en matière d'éthique

Il peut arriver que vous ne soyez pas à l'aise de faire part de vos préoccupations à votre représentant de TC Énergie. C'est pourquoi nous avons la ligne d'aide en matière d'éthique de TC Énergie.

Canada / U.S. 1-888-920-2042

Mexique 800-099-0445

www.TCEnergie.com/ethics

La ligne d'aide en matière d'éthique est exploitée par un fournisseur de services tiers indépendant, NAVEX Global, et les signalements sont confidentiels et anonymes.

Tous les appels à la ligne d'aide en matière d'éthique sont gratuits et peuvent se faire en anglais, en français ou en espagnol tous les jours, 24 heures sur 24, 365 jours par année.

Vous pouvez utiliser la ligne d'aide en matière d'éthique pour signaler tout problème réel ou présumé ou poser des questions, incluant les sujets suivants:

- irrégularités comptables
- abus d'alcool et de drogues
- conflit d'intérêts
- préoccupation des employés
- pratiques d'emploi
- problèmes d'ingénierie
- environnement
- traitement équitable
- sécurité
- harcèlement
- vol et fraude
- violence sur le lieu de travail
- autres irrégularités

Si le problème constitue une menace immédiate pour la sûreté ou la sécurité, vous devez communiquer avec la Sécurité d'entreprise, les services de police locaux ou d'autres services d'urgence, suivant le cas.

Tous les signalements sont pris au sérieux

Quel que soit le moyen employé pour faire un signalement, nous pouvons vous assurer que celui-ci sera pris au sérieux et qu'il fera l'objet d'une enquête et d'un traitement appropriés. Si vous faites un signalement de façon anonyme au moyen de la ligne d'aide en matière d'éthique, enregistrez votre clé de signalement au cas où l'enquêteur doit communiquer avec vous pour obtenir de plus amples informations ou des éclaircissements avant de lancer une enquête.



Accueil

Table des matières

Respect de nos valeurs

Conduite
professionnelle
éthique

Communication

Actifs et information

Vous avez une
question? Nous
sommes là pour
vous aider.

